Mairie Saint Laurent-Bretagne
4 rue de la Mairie (64 160)
☎ 05.59.68.34.81
@ mairie.saintlaurent64@orange.fr
www.saintlaurentbretagne.fr

Le 22 octobre 2026

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2026

Présents : MM. Linières, Casset, Poveda, Drumez, Lussiana, Juan, Boudassou, Fauveau.
Absents excusés : MM. Poeymiroo, Palazoo, Cassagnau.
Secrétaire de séance : Mme Lussiana.

1) Délibérations :

1.1) Vente lot n° 13 Lotissement Les Vignes :

Le Maire informe le Conseil Municipal que des acquéreurs se sont manifestés pour l'achat d'un terrain à bâtir au sein du lotissement communal LES VIGNES.

Il convient de mettre à la vente le **lot n° 13** d'une superficie de 1 541 m², dont les références cadastrales sont ZC n° 184.

Il propose de fixer le prix de ce terrain.
Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le prix.

➢ ***Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, par 7 voix « pour » et 1 voix « contre » :***

- ***Décide de proposer à la vente le lot n° 13 du lotissement LES VIGNES cadastré section ZC n° 184 d'une superficie de 1 541 m² ;***
- ***Fixe le prix du lot à 63 000 € TTC ;***
- ***Précise que ce prix TTC comprend la TVA sur marge pour un montant de 7 762 € et que les droits de mutation sont à la charge des acquéreurs ;***
- ***Approuve le montant des honoraires de l'Agence IAD France. Ces honoraires s'élèvent à 4 166,67 € HT, soit 5 000 € TTC ;***
- ***Précise que ces honoraires seront directement réglés par la commune à l'issue de la signature de la vente définitive (acte authentique). La commune percevra donc la somme de 58 000 € TTC ;***
- ***Charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente.***

2) Questions diverses :

- La question est posée de savoir s'il existe un mandat de vente entre la commune et l'agence immobilière IAD concernant la commercialisation des lots du lotissement Les Vignes.
 - ➢ Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Il s'agit de mandats de vente sans exclusivité.

- Travaux voirie 2026 :
 - Qu'en est-il de la poursuite des travaux de voirie ?
 - ➢ Le Maire précise que le budget alloué aux travaux de voirie n'est pas épuisé et qu'un état des lieux sera effectué afin d'envisager la continuation des travaux.

 - Monsieur CASSET est interpelé sur les travaux de voirie réalisés sur sa propriété, dans la continuité des travaux effectués sur le Chemin de Lasbignes.
 - ➢ Monsieur CASSET explique que les travaux réalisés sur son domaine privé ont évidemment été financés par ses deniers personnels, devis et facture à l'appui. Ces documents seront mis à la disposition du Conseil Municipal.

- Il est demandé si la Commune possède un caveau communal.
 - ➢ Monsieur le Maire répond que la Commune n'en possédait pas (ni au cimetière de St Laurent, ni à Bretagne). Il précise qu'il en a fait aménager un en urgence dans le cimetière de Saint Laurent (2 places). Ce caveau a vocation à être utilisé à titre temporaire.
 Le Maire indique avoir choisi l'emplacement du caveau en tenant compte de la création éventuelle d'un columbarium à proximité.

- Q'en est-il du devenir du "dos d'âne » aménagé par M. Pehau à proximité du domicile de ce dernier ?
 - ➢ Une observation est faite en ce sens que le « dos d'âne » est peu marqué et qu'il a été construit pour permettre aux eaux de pluie de s'évacuer.
 Trois solutions sont possibles : 1) installer un panneau de signalisation 2) installer une grille d'évacuation 3) valider cet aménagement mineur.
 Le Maire indique son intention de contacter M. Pehau.

- Qui prend en charge les travaux de réfection de la toiture des logements loués par la commune ?
 - ➢ Monsieur le Maire répond que les dégâts étant consécutifs à des intempéries, ce sont les assurances qui prennent en charge les travaux de remise en état.

Fin de séance : 20h08.

Le Maire,

Sébastien LINIERES

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-BRETAGNE
Pyrénées-Atlantiques